

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 706**4 juillet 2003****SOMMAIRE**

Adisol S.A., Luxembourg	33856	Euroengineering, S.à r.l., Bereldange	33850
Adrina, S.à r.l., Luxembourg	33852	Euronet Ltd, S.à r.l., Münsbach	33870
Adrina, S.à r.l., Luxembourg	33852	Euronet Ltd, S.à r.l., Münsbach	33870
Akaccia Investments Holding S.A., Luxembourg	33886	Exotica S.A.H., Luxembourg	33852
Alivar S.A., Luxembourg	33860	Exotica S.A.H., Luxembourg	33852
Alivar S.A., Luxembourg	33860	Fernandes, S.à r.l., Kayl	33884
Beim Weissenkreuz S.A., Luxembourg	33885	Finsbury S.A., Luxembourg	33842
Boulangerie-Pâtisserie Chris, S.à r.l., Luxembourg	33884	Fondation Carlo Hemmer, Luxembourg	33845
Boulangerie-Pâtisserie F. Bock, S.à r.l., Luxembourg	33884	Fondation Carlo Hemmer, Luxembourg	33847
Bureau d'Expertises Wagner & Chiesa, S.à r.l., Sanem	33887	Garlan Holding S.A., Luxembourg	33888
Bureau Moderne S.A., Luxembourg	33886	(Les) Glycines S.A., Luxembourg	33845
C & A Retail S.A., Luxembourg	33883	GP Financière New Sub 1 S.C.S., Luxembourg	33876
C & A Retail S.A., Luxembourg	33884	Hôtel Vasco Da Gama, S.à r.l., Luxembourg	33884
C.F.M. S.A., Luxembourg	33888	I.N.B.C. S.A., Luxembourg	33886
Clearstream Banking S.A., Luxembourg	33844	Immobilière Ebel, S.à r.l., Mondcange	33882
Clearstream Banking S.A., Luxembourg	33844	Impe Lux, S.à r.l., Luxembourg	33857
Clearstream International S.A., Luxembourg	33854	Impe Lux, S.à r.l., Luxembourg	33860
Clearstream Services S.A., Senningerberg	33855	INBC Construct S.A., Luxembourg	33885
Cofra Investments S.A., Luxembourg	33881	Italport, S.à r.l., Luxembourg	33882
Cofra Investments S.A., Luxembourg	33882	J.B.S.A. S.A., Luxembourg	33853
Constructions Aveirenses, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	33850	Loth I Holding S.A., Luxembourg	33880
Constructions Aveirenses, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	33851	Loth I Holding S.A., Luxembourg	33880
Continental Pac Industries S.A., Luxembourg	33850	Loth Immo S.A., Luxembourg	33880
Crefina S.A., Luxembourg	33885	Loth Immo S.A., Luxembourg	33880
Dec International, S.à r.l., Luxembourg	33861	Lux Ministore, S.à r.l., Luxembourg	33874
Dias & Muller S.A., Lintgen	33884	Luxdiagnostic, S.à r.l., Dudelange	33856
Ducair - Luxembourg Air Ambulance S.A., Sandweiler	33871	Luxonen S.A.H., Luxembourg	33853
Ducair - Luxembourg Air Ambulance S.A., Sandweiler	33871	Luxonen S.A.H., Luxembourg	33853
Electro-Center, S.à r.l., Lorentzweiler	33882	Lycomar Finance S.A., Luxembourg	33855
Engeldinger & Associés, S.à r.l., Luxembourg	33875	Lycomar Finance S.A., Luxembourg	33856
Ennery S.A., Luxembourg	33887	Mebraco, S.à r.l., Bereldange	33882
Entreprise de Toiture J. Zender & Cie, S.à r.l., Kehlen	33886	Meubles Marc, S.à r.l., Roost	33876
		Never End Finance S.A., Luxembourg	33848
		Never End Finance S.A., Luxembourg	33849
		Nosorrows Management Consulting & Business Services S.A., Grevenmacher	33860
		Odilux S.A., Luxembourg	33887
		Olivia S.A., Luxembourg	33888
		Openline Consulting S.A., Luxembourg	33866
		Openline Consulting S.A., Luxembourg	33872

Piazza Duomo S.A., Luxembourg	33873	Sogeditec S.A., Luxembourg	33871
Primavera, S.à r.l., Luxembourg	33880	Sogeditec S.A., Luxembourg	33871
R & S International S.A., Luxembourg	33886	Stabilpress Overseas S.A.H., Luxembourg	33887
Restaurant-Pizzeria Capriccio, S.à r.l., Crauthem.	33872	Stratis S.A., Luxembourg	33869
Restaurant-Pizzeria Capriccio, S.à r.l., Crauthem.	33873	T.A.G. Tele Audio Gruppe S.A., Luxembourg	33888
S. & H. Investments S.A., Luxembourg	33842	(Frank) Thoma & Associés S.A., Luxembourg	33873
S.D.E.T. Advisors S.A., Luxembourg	33854	Undercarriage Participation S.A., Luxembourg	33866
Sam Sustainability Sicav, Luxembourg	33856	Undercarriage Participation S.A., Luxembourg	33866
Seawall International S.A., Luxembourg	33885	Vakanz-Express S.A., Echternach	33843
Second-Hand Shop «Lena», S.à r.l., Luxembourg	33885	Vakanz-Express S.A., Echternach	33844
Sharkey S.A.H., Luxembourg	33875	W.M. Holding S.A., Luxembourg	33867
Société Européenne Chimique S.A., Luxembourg	33842	Willy & Co S.A.	33851
Société Internationale de Restauration Routière S.A., Luxembourg	33887	Willy & Co S.A.	33851
		Winni Holding S.A., Luxembourg	33866

FINSBURY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 77.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF04021, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 15.377,22 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032419.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

SOCIETE EUROPEENNE CHIMIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 39.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF04029, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 153.553,60 EUR
Perte de l'exercice	- 28.966,63 EUR
Report à nouveau.	- 185.520,23 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032424.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

S. & H. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 37.244.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.

Administrateur

A.T.T.C. S.A.

Gérant

E. Patteet

Administrateur-délégué

A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur

A.T.T.C. S.A.

Gérant

J. P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

(032422.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

VAKANZ-EXPRESS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6453 Echternach, 57, rue Krunn.

H. R. Luxemburg B 88.477.

Im Jahre zweitausendunddrei, am zwölften Mai.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft VAKANZ-EXPRESS S.A., mit Sitz in Grevenmacher, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 25. Juli 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1420 vom 1. Oktober 2002, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herr Detlef Schütte, Transportunternehmer, wohnhaft zu D-Ferschweiler, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Fräulein Muriel Trap, Privatbeamtin, wohnhaft zu F-Gavisse.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Stefan Willems, Unternehmensberater, wohnhaft zu D-Trier.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6793 Grevenmacher, 20, route de Trèves nach L-6453 Echternach, 57, rue Krunn.

2. Entsprechende Abänderung von Artikel 1, Satz 3 der Statuten.

3. Änderung des Gesellschaftszwecks der Gesellschaft und entsprechende Abänderung von Artikel 2 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben: «Der Gegenstand der Gesellschaft ist der Eiltransport bis zu 7,5 Tonnen, sowie Taxitransporte.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann. Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen. Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.»

4. Verschiedenes.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift einzutragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch denammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen nevarietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6793 Grevenmacher, 20, route de Trèves nach L-6453 Echternach, 57, rue Krunn.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die entsprechende Abänderung von Artikel 1, Satz 3 der Statuten um ihm folgenden Wortlauf zu geben:

«**Art. 1. Satz 3.** Sitz der Gesellschaft ist Echternach.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Änderung des Gesellschaftszwecks der Gesellschaft und entsprechende Abänderung von Artikel 2 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben.

«**Art. 2.** Der Gegenstand der Gesellschaft ist der Eiltransport bis zu 7,5 Tonnen, sowie Taxitransporte.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann. Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen. Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.»

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Schütte, M. Trap, S. Willems, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 20 mai 2003, vol. 466, fol. 83, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 juin 2003.

A. Lentz.

(032092.3/221/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

VAKANZ-EXPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6453 Echternach, 57, rue Krunn.

R. C. Luxembourg B 88.477.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 juin 2003.

A. Lentz.

(032097.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

CLEARSTREAM BANKING, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 9.248.

Il résulte ce qui suit du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 12 mai 2003:

Les personnes suivantes sont nommées au Conseil d'Administration:

- Matthias Ganz
- Mathias Hlubek
- Volker Potthoff

Susan Livingston, Pierre Ahlborn, Marc Hoffmann, Eric Hollanders, André Lussi, Gordon Sangster, Jean Thomazeau ainsi que Joachim von Eiberg ont démissionné de leur fonction de membre du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Société est actuellement composé des Membres suivants:

André Roelants, Président

Matthias Ganz

Mathias Hlubek

Volker Potthoff

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00771. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031879.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

CLEARSTREAM BANKING, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 9.248.

Le Conseil d'Administration de CLEARSTREAM BANKING du 13 mai 2003 a adopté la composition des délégués à la gestion journalière comme suit:

Délégués à la gestion journalière

- André Roelants, President and CEO
- Matthias Ganz
- Mathias Hlubek
- Volker Potthoff
- Michael Vareika

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00773. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031880.2/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

LES GLYCINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 59.018.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 28 juin 2002 que le siège social a été transféré vers le 196, rue de Beggen à L-1220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04765. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032888.3/607/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

FONDATION CARLO HEMMER, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: Luxembourg, 2, rue du Fort Olisy.

Composition du Conseil d'Administration de la FONDATION CARLO HEMMER pendant l'exercice 2001

Président: M. Sinner Ed, docteur-ingénieur, 19, Grand'Rue, L-7777 Bissen

Trésorier: M. Aschman Charles-Louis, employé, 40, rue de la Gare, L-3377 Leudelange

Secrétaire: M. Marc Faber, employé, 33, rue A. Hoffmann, L-6913 Roodt-sur-Syre

Membre: M. Ahlborn Henri, Maréchal de la Cour, 58, rue Bellevue, L-7214 Bereldange

Membre: M. Roland Hoff, employé e.r., 53, rue Rham, L-6142 Junglinster

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour extrait conforme

E. Sinner

Président

BUDGET POUR L'EXERCICE 2001

Art.	Libellé Budget Ordinaire	Budget 2001
RO	Boni / Mali du budget ordinaire	- 3.610.854,-
	Recettes ordinaires	7.006.000,-
RO-1	Résultat provenant de l'actif circulant.	4.000.000,-
RO-2	Dons	6.000,-
RO-3	Remboursements de frais avancés	3.000.000,-
RO-4	Legs	0,-
DO	Dépenses ordinaires	10.616.854,-
DO-1	Activités de Jeunesse.	800.000,-
DO-11	Classes vertes	300.000,-
DO-111	Primes d'encouragement aux enseignants pour l'organisation de classes vertes dans les AJ	100.000,-
DO-112	Subvention aux frais de séjour de classes vertes en AJ	100.000,-
DO-113	Subvention à l'équipement de certaines AJ en vue de faciliter l'organisation de classes vertes et colonies	100.000,-
DO-12	Voyages de jeunes	100.000,-
DO-121	Primes aux organisateurs de voyages de jeunes dans les AJ	100.000,-
DO-13	Rencontres Internationales de Jeunes.	200.000,-
DO-131	Primes aux organisateurs de rencontres internationales dans les AJ	100.000,-
DO-132	Subvention à la participation de jeunes, d'étudiants ou de chômeurs < 25 ans aux rencontres internationales de jeunes dans les AJ	100.000,-
DO-14	Assurance Responsabilité Civile	100.000,-
DO-141	Subvention à la création d'une assurance civile spéciale couvrant les risques des organisateurs des catégories d'activités ci-dessus	100.000,-
DO-15	Campagne de publicité	100.000,-
DO-151	Publicité de lancement des activités sub DO11, DO12, DO13.	100.000,-

DO-2	Subventions aux projets de la CAJL	8.676.854,-
DO-21	Centrale des Auberges de Jeunesse	260.000,-
DO-22	Auberge de Jeunesse Beaufort.	500.000,-
DO-23	Auberge de Jeunesse Echternach.	0,-
DO-24	Centre de Jeunesse Eisenborn.	0,-
DO-25	Auberge de Jeunesse Ettelbruck	150.000,-
DO-26	Auberge de Jeunesse Hollenfeltz.	0,-
DO-271	Auberge de Jeunesse Lultzhausen (ancienne AJ).	0,-
DO-272	Auberge de Jeunesse Lultzhausen (rénovation et extension) - Intérêts pour crédit à court terme	2.666.854,-
DO-273	Auberge de Jeunesse Lultzhausen (rénovation et extension) - Annuités pour remboursement emprunt à long terme	0,-
DO-28	Auberge de Jeunesse Luxembourg	200.000,-
DO-29	Auberge de Jeunesse Marienthal	0,-
DO-2A	Auberge de Jeunesse Troisvierges.	0,-
DO-2B	Auberge de Jeunesse Vianden	100.000,-
DO-2C	Auberge de Jeunesse Wiltz	0,-
DO-2D	Compte collectif (toutes AJ, dépenses non ventilables)	4.700.000,-
DO-2F	Sentiers des auberges de jeunesse, signalisation	100.000,-
DO-3	Bulletin de jeunesse «De Kompass»	500.000,-
DO-31	Report de l'excédent de l'exercice précédent	
DO-32	Subvention à l'édition du bulletin «De Kompass»	500.000,-
DO-4	Dépenses administratives.	435.000,-
DO-41	Frais de gestion de portefeuille	300.000,-
DO-42	Honoraires des auditeurs	80.000,-
DO-43	Frais de port et de télécommunications	5.000,-
DO-44	Frais divers	50.000,-
DO-5	Autres dépenses.	205.000,-
DO-51	Commémoration de l'anniversaire du décès de Carlo Hemmer	5.000,-
DO-52	Mémorial Carlo Hemmer	200.000,-

Art.	Libellé	Budget 2001
	Budget Extraordinaire	
	Boni / Mali du budget extraordinaire.	0,-
RE	Recettes extraordinaires	106.116.096,-
RE-1	Crédit à court terme pour la rénovation et l'extension de l'AJ à Lultzhausen	71.116.096,-
RE-2	Emprunt à long terme pour la rénovation et l'extension de l'AJ à Lultzhausen.	0,-
RE-3	Subventions pour la rénovation et l'extension de l'AJ à Lultzhausen.	35.000.000,-
DE	Dépenses extraordinaires	106.116.096,-
DE-1	Rénovation & extension de l'AJ à Lultzhausen - Etudes	0,-
DE-2	Rénovation & extension de l'AJ à Lultzhausen - Travaux de gros oeuvre payables pendant l'exercice	0,-
DE-3	Rénovation & extension de l'AJ à Lultzhausen - Travaux d'installations et de finition payables pendant l'exercice	105.866.096,-
DE-4	Rénovation & extension de l'AJ à Lultzhausen - Services d'ingénierie, de sécurité, assurances et autres services payables pendant l'exercice	250.000,-

Budget pour l'exercice 2001 approuvé par le Conseil d'Administration le 30 janvier 2001.

Les Administrateurs

Ed Sinner	Président	Signature
Marc Faber	Secrétaire	Signature
Ch. L. Aschmann	Trésorier	Signature
Henri Ahlborn	Membre	Signature
Roland Hoff	Membre	Signature

FONDATION CARLO HEMMER, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: Luxembourg, 2, rue du Fort Olisy.

BILAN AUX 31 DECEMBRE 2001 ET 2000

(Montants en Francs Luxembourgeois)

	2001	2000
<i>Actif</i>		
<i>Actif immobilisé</i>		
Immobilisations corporelles (Note 3)	66.643.440,-	34.079.287,-
<i>Actif circulant</i>		
Créances (Note 4)	27.322.290,-	11.211.891,-
Valeurs mobilières (Note 5)	89.586.406,-	94.246.816,-
Avoirs en banque (Note 6)	23.125.044,-	18.600.505,-
Total Actif circulant	140.033.740,-	124.059.212,-
Total	206.677.180,-	158.138.499,-
<i>Passif</i>		
<i>Capitaux propres</i>		
Fonds social	500.000,-	500.000,-
Succession Carlo Hemmer (Note 7)	59.950.613,-	59.685.749,-
Résultats reportés	60.721.735,-	62.056.513,-
Résultat de l'exercice	(10.162.573,-)	(1.334.778,-)
Total capitaux propres	111.009.775,-	120.907.484,-
<i>Dettes</i>		
Autres dettes (Note 4)	95.667.405,-	37.231.015,-
Total	206.677.180,-	158.138.499,-

COMPTE DE RECETTES ET DEPENSES POUR LES ANNEES

SE TERMINANT AUX 31 DECEMBRE 2001 ET 2000

(Montants en Francs Luxembourgeois)

	2001	2000
<i>Recettes provenant de l'actif circulant</i>		
Intérêts créditeurs	316.932,-	327.002,-
Revenus sur valeurs mobilières	1.974.955,-	1.803.453,-
Plus-values réalisées sur valeurs mobilières	415.650,-	2.947.541,-
Total	2.707.537,-	5.077.996,-
<i>Dépenses relatives à l'actif circulant</i>		
Frais bancaires	(204.559,-)	(281.938,-)
Dotation à la provision pour moins-values non réalisées sur valeurs immobilières	(1.807.910,-)	(765.773,-)
Total	(2.012.469,-)	(1.047.711,-)
Résultat provenant de l'actif circulant	695.068,-	4.030.285,-
<i>Autres recettes</i>		
Dons	15.034,-	8.500,-
Autres	18.500,-	0,-
<i>Autres dépenses (Note 8)</i>		
Frais administratifs	(101.347,-)	(89.890,-)
Frais divers	(213.671,-)	(4.010,-)
Projet Lultzhausen	(3.364.814,-)	(872.231,-)
Total	(3.679.832,-)	(966.131,-)
<i>Opérations avec la CAJL (Note 9)</i>		
Dépenses pour la CAJL	(7.211.343,-)	(9.041.029,-)

Remboursements de la CAJL	0,-	4.633.597,-
Total	(7.211.343,-)	(4.407.432,-)
Excédent (déficit) de l'exercice	(10.162.573,-)	(1.334.778,-)
Résultats reportés début de l'exercice	60.721.735,-	62.056.513,-
Résultats reportés fin de l'exercice	50.559.162,-	60.721.735,-

**ETAT DES VARIATIONS DE LA SITUATION FINANCIERE
POUR LES ANNEES SE TERMINANT AUX 31 DECEMBRE 2001 ET 2000
(Montants en Francs Luxembourgeois)**

	2001	2000
Origine des fonds		
Augmentation de la succession Carlo Hemmer	264.864,-	0,-
Augmentation des dettes	58.436.390,-	23.815.141,-
Diminution des valeurs mobilières	4.660.410,-	11.796.244,-
Total	63.361.664,-	35.611.385,-
Utilisation des fonds		
Déficit de l'exercice	(10.162.573,-)	(1.334.778,-)
Augmentation des immobilisations corporelles	(32.564.153,-)	(17.997.727,-)
Augmentation des créances	(16.110.399,-)	(10.789.506,-)
Total	(58.837.125,-)	(30.122.011,-)
Augmentation (Diminution) des fonds	4.524.539,-	5.489.374,-
Fonds disponibles début de l'exercice	18.600.505,-	13.111.131,-
Fonds disponibles fin de l'exercice	23.125.044,-	18.600.505,-

(031752.2/000/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

NEVER END FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 7-11, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.307.

L'an deux mille trois, le cinq juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEVER END FINANCE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 7/11, avenue Pasteur,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 76.307,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 743 du 10 octobre 2000,

les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant

- en date du 11 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 509 du 6 juillet 2001,

- en date du 19 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1249 du 29 décembre 2001 et

- en date du 18 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 737 du 15 mai 2002.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerk de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les seize mille vingt-huit (16.028) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de seize millions vingt-huit mille euros (€ 16.028.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Augmentation du capital social de EUR 6.000.000,- (six millions d'Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 16.028.000,- (seize millions vingt-huit mille Euros) à EUR 22.028.000,- (vingt-deux millions vingt-huit mille euros), par la création de 6.000 (six mille) actions nouvelles de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, jouissant des mêmes droits

et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces de EUR 6.000.000,- (six millions d'Euros);

- b) Renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires;
- c) Souscription et libération des actions nouvelles par la société CORPORACION JMAC B.V.;
- d) Modification afférente de l'article 5 des statuts;
- e) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de six millions d'euros (€ 6.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de seize millions vingt-huit mille Euros (€ 16.028.000,-) à vingt-deux millions vingt-huit mille euros (€ 22.028.000), par la création de six mille (6.000) actions nouvelles de mille Euros (€ 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces de six millions d'Euros (€ 6.000.000,-);

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel de l'ancien actionnaire ne participant pas à cette augmentation de capital.

Troisième résolution

Souscription - Libération

Est intervenue aux présentes:

la société CORPORACION JMAC B.V., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 7/11, avenue Pasteur, ici représentée par Monsieur Emile Dax, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes déclare souscrire les six mille (6.000) actions nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription de la totalité des actions nouvelles par la société CORPORACION JMAC B.V., préqualifiée.

Les 6.000 actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de six millions d'Euros (€ 6.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article cinq (5) - premier (1^{er}) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à vingt-deux millions vingt-huit mille euros (€ 22.028.000,-) représenté par vingt-deux mille et vingt-huit (22.028) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune.»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à soixante-cinq mille euros (€ 65.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2003, vol. 888, fol. 75, case 5. – Reçu 60.000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2003.

F. Kessler.

(032513.3/219/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

NEVER END FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 7-11, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 76.307.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 juin 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2003.

F. Kessler.

(032515.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

EUROENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.
R. C. Luxembourg B 69.326.

—
Extrait du procès-verbal du conseil de gérance tenu à Bereldange le 10 juin 2003

Il est décidé de transférer, au sein de la même commune, le siège social de la société EUROENGINEERING, S.à r.l., du 40, cité Grand-Duc Jean L-7233 Bereldange vers le 22-24, rue du X Octobre à L-7243 Bereldange, et ceci à compter du 15 juin 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032916.3/607/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

CONTINENTAL PAC INDUSTRIES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
H. R. Luxemburg B 64.010.

—
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung
vom 2. Mai 2003 abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Mandate des gesamten Verwaltungsrats und des Aufsichtskommissars werden verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

Luxembourg, den 2. Mai 2003.

Die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF04062. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031366.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2003.

CONSTRUCTIONS AVEIRENSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 28, rue Claire-Chêne.
R. C. Luxembourg B 90.995.

L'an deux mille trois, le seize juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Maria Natalia Alves Ferreira, sans état, née à Sazes do Lorvao (Portugal), le 23 mars 1958, demeurant L-4061 Esch-sur-Alzette, 28, rue Clair-Chêne.

Laquelle comparante déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée CONSTRUCTIONS AVEIRENSE, S.à r.l., avec siège social à L-4061 Esch-sur-Alzette, 28, rue Clair-Chêne,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 266 du 12 mars 2003,

dont le capital social de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune, est réparti comme suit:

Madame Maria Natalia Alves Ferreira, prénommée, cent parts sociales 100

Total: cent parts sociales 100

Laquelle comparante prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- Madame Maria Natalia Alves Ferreira, préqualifiée, déclare céder une (1) part sociale à Monsieur Carlos Alberto Ferreira Dos Santos, entrepreneur, né en Angola, le 11 juillet 1967, demeurant à L-4061 Esch-sur-Alzette, 28, rue Clair-Chêne, ici présent, ce acceptant, au prix de sa valeur nominale, ce dont quittance et quarante (40) parts sociales à Monsieur Rui Sa Coelho, entrepreneur, né à Alvorge/Ansiao (P), le 02.11.1953, demeurant à L-4132 Esch-sur-Alzette, 17, Grand-rue, ici présent, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

2.- Monsieur Carlos Alberto Ferreira Dos Santos, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare accepter ces cessions de parts, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil n'est plus nécessaire.

Suite aux cessions de parts qui précèdent les parts sociales sont détenues comme suit:

- Madame Maria Natalia Alves Ferreira, prénommée, cinquante-neuf parts sociales 59

- Monsieur Carlos Alberto Ferreira Dos Santos, prénommé, une part sociale 1

- Monsieur Rui Sa Coelho, prénommé, quarante parts sociales 40

Total: cent parts sociales 100

Ensuite les associés, se considérant comme réunis en assemblée générale extraordinaire, prient le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Modification de l'objet social de la société de sorte que le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. 1^{er} alinéa. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, de façades et de plafonnages y compris la vente de matériaux de construction.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. N. Alves Ferreira, C. A. Ferreira dos Santos, R. Sa Coelho, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2003, vol. 888, fol. 82, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juin 2003.

F. Kessler.

(032517.3/219/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

CONSTRUCTIONS AVEIRENSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 28, rue Claire-Chêne.

R. C. Luxembourg B 90.995.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 juin 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juin 2003.

F. Kessler.

(032519.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

WILLY & CO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 86.417.

La soussignée, Maître Karine Bicard, avocat à la Cour, demeurant 43, rue Goethe, à L-1637 Luxembourg, agissant en sa qualité de domiciliataire de la société anonyme WILLY & CO S.A., inscrite au registre du commerce sous le numéro B 86.417, avec siège social en son étude 43, rue Goethe, dénonce formellement avec effet immédiat le siège de la prédite société WILLY & CO S.A.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

K. Bicard.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04718. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031906.2/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

WILLY & CO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 86.417.

Madame Karine Bicard, juriste, administrateur de la société anonyme WILLY & CO S.A., démissionne avec effet immédiat des fonctions d'administrateur de la prédite société.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031908.2/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

WILLY & CO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 86.417.

Monsieur Philippe Marchal, juriste, administrateur de la société anonyme WILLY & CO S.A., démissionne avec effet immédiat des fonctions d'administrateur de la prédite société.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04736. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031909.2/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

EXOTICA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 31.873.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires d'EXOTICA S.A. du 21 mars 2003, que le mandat des administrateurs sortants M. Björn Carlson et M. Rune Larson, a été renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 21 mars 2003.

SKANDIA & PARTNERS S.A.

Responsable de la domiciliation d'EXOTICA S.A.

Représentée par

J. Kuylenstierna / E. Skog

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02926. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032296.3/1025/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

EXOTICA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 31.873.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une procuration datée du 21 mai 2003 et signée par le représentant légal du conseil d'administration d'EXOTICA S.A., que M. Bo Lehander a été chargé de la gestion journalière de la société.

M. Bo Lehander a le pouvoir d'engager la société avec sa seule signature pour toutes les opérations d'EXOTICA S.A. et sans limite de montant.

La procuration donnée à M. Bo Lehander a une durée illimitée dans le temps.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

SKANDIA & PARTNERS S.A.

Responsable de la domiciliation d'EXOTICA S.A.

Représentée par

J. Kuylenstierna / E. Skog

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02929. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032299.3/1025/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

ADRINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 41.142.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

D. Fontaine

Gérant

(031895.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

ADRINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 41.142.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

D. Fontaine

Gérant

(031897.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

LUXONEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 30.541.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de LUXONEN S.A. du 18 avril 2003, que le mandat des administrateurs sortants M. Björn Carlson, M. Rune Larson, M. Lars Pousette, M. Bertil Kusoffsky et Mme Märtha Josefsson a été renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui doit approuver le bilan au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

SKANDIA & PARTNERS S.A.

Responsable de la domiciliation de LUXONEN S.A.

Représentée par

J. Kuylenstierna / E. Skog

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032297.3/1025/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

LUXONEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 30.541.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une procuration datée du 21 mai 2003 et signée par le représentant légal du conseil d'administration de LUXONEN S.A., que M. Bo Lehander a été chargé de la gestion journalière de la société.

M. Bo Lehander a le pouvoir d'engager la société avec sa seule signature pour toutes les opérations de LUXONEN S.A. et sans limite de montant.

La procuration donnée à M. Bo Lehander a une durée illimitée dans le temps.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

SKANDIA & PARTNERS S.A.

Responsable de la domiciliation de LUXONEN S.A.

Représentée par

J. Kuylenstierna / E. Skog

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02927. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032294.3/1025/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

J.B.S.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 36.112.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2003 au siège social de la société que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, vers le 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

- Monsieur Steve Lang, gérant de société, demeurant à L-8094 Bertrange, 63, rue de Strassen, est nommé administrateur de la société en remplacement de Madame Nathalie Triole, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02747. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032008.3/793/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

S.D.E.T. ADVISORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 51.545.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2003

Les actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 5 juin 2003 au siège social, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'Assemblée des actionnaires constatant que les mandats des administrateurs sont arrivés à échéance décident à l'unanimité de nommer administrateurs pour une durée de trois années, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2006:

Madame Solange Del'Vecchio, conseiller financier, demeurant à Luxembourg

Monsieur Etienne Timmermans, conseiller financier, demeurant à Luxembourg

Monsieur Yves de Vos, juriste, demeurant à Muenschecker

Les nouveaux administrateurs déclarent accepter leur mandat.

Par ailleurs, Madame Solange Del'Vecchio est reconduite à son poste d'administrateur-délégué de la société.

Monsieur Yves de Vos est également nommé administrateur-délégué de la société.

De même, l'Assemblée des actionnaires, constatant que le mandat du commissaire aux comptes est arrivé à échéance, décide à l'unanimité, de nommer commissaire aux comptes pour une durée de trois années, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2006:

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, R.C.S. Luxembourg B 57.321.

Le nouveau commissaire aux comptes déclare accepter son mandat.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2003, réf. LSO-AF01851. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(031635.3/503/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

CLEARSTREAM INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2964 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 72.350.

Il résulte ce qui suit du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 13 mai 2003:

- Les personnes suivantes sont nommées au Conseil d'Administration:

Monsieur Laurent Vieillevigne

Le Conseil d'Administration de la Société est actuellement composé des membres suivants:

Robert R. Douglass, Président

Werner G. Seifert, Vice-Président

André Roelants, Administrateur-délégué

Andrew Bruce

Ernst-Wilhelm Contzen

Matthias Ganz

Mathias Hlubek

Dominique Hoenn

Marc Hoffmann

Eric Hollanders

Josef Landolt

Gianfranco Mattei

Charles S. McVeigh

Jean Meyer

Volker Potthoff

Lutz Raettig

Gordon Sangster

Renato Tarantola

David Van Pelt

Roberto Vicario

Laurent Vieillevigne

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00778. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031885.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

CLEARSTREAM SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Hoenhof.
R. C. Luxembourg B 60.911.

Le Conseil d'Administration de CLEARSTREAM SERVICES du 14 mars 2003 a adopté la résolution suivante:

- Monsieur Mathias H. Hlubek a été nommé Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Société est actuellement composé des membres suivants:

Mathias H. Hlubek, Président

Yves Baguet

Lou Buglioli

Gerhard Leßmann

Ulrich Kastner

Michael Kuhn

Karl Van Gestel

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00777. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031886.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

LYCOMAR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 71.255.

L'an deux mille trois, le quinze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Pierre Grunfeld, employé privé avec adresse professionnelle à Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme LYCOMAR FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, R. C. Luxembourg section B numéro 71.255, constituée suivant acte reçu le 10 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 823 du 5 novembre 1999, dont les statuts ont été modifiés par acte en date du 28 décembre 2000 publié au Mémorial, Recueil C numéro 788 du 20 septembre 2001;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 16 avril 2003; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme LYCOMAR FINANCE S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille euros), représenté par 4.500 (quatre mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article six des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce depuis le 10 août 1999 et jusqu'à la date du 5 novembre 2004, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 16 avril 2003 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article six des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 1.050.000,- (un million cinquante mille euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel précité à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros), par la création et l'émission de 10.500 (dix mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les actionnaires proportionnellement à leur participation.

V.- Que les 10.500 (dix mille cinq cents) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société LYCOMAR FINANCE S.A., prédésignée, de sorte que la somme de EUR 1.050.000,- (un million cinquante mille euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libérations.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le montant du capital social souscrit est de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros), représenté par 15.000 (quinze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur sauf disposition contraire de la loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de douze mille trois cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Grunfeld, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, vol. 17CS, fol. 88, case 2. – Reçu 10.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

J. Elvinger.

(032580.3/211/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

LYCOMAR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 71.255.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(032581.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

ADISOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 41.141.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

D. Fontaine

Administrateur

(031898.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

LUXDIAGNOSTIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3416 Dudelange, 123, rue Sainte-Barbe.

R. C. Luxembourg B 24.804.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03615, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(031905.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

SAM SUSTAINABILITY SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 71.870.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SAM SUSTAINABILITY SICAV

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(032300.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

IMPE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 87.846.

In the year two thousand and three, on the thirtieth of January.
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of shareholders of IMPE LUX, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), («the Company») having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 87.846, incorporated by notarial deed on 18 June 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1258 of 29 August 2002; and whose Articles of Incorporation have been amended by notarial deed on 31 October 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1752 of 10 December 2002.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and a proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here attached to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 160,520 (one hundred and sixty thousand five hundred and twenty) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the shareholder can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 1,362,025 (one million three hundred and sixty-two thousand twenty-five Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 4,013,000 (four million thirteen thousand Euro) to EUR 5,375,025 (five million three hundred and seventy-five thousand and twenty-five Euro) by the issue of 54,481 (fifty-four thousand four hundred and eighty-one) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

2.- Agreement of subscription, intervention of the subscribers and payment of all the new shares by a contribution in kind consisting of waivers by the future shareholders of unquestioned claims existing against the Company.

3.- Statement regarding the debt existing against the Company and acceptance by the managers of the Company.

4.- Amendment of article 6 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action and which shall read as follows:

«The corporate capital is set at EUR 5,375,025 (five million three hundred and seventy-five thousand and twenty-five Euro) represented by two hundred and fifteen thousand and one (215,001) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.»

5.- Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the shareholder decided what follows:

First resolution

To increase the issued share capital by EUR 1,362,025.- (one million three hundred and sixty-two thousand twenty-five Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 4,013,000.- (four million thirteen thousand Euro) to EUR 5,375,025.- (five million three hundred and seventy-five thousand twenty-five Euro) by the issue of 54,481 (fifty-four thousand four hundred and eighty-one) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro), to be subscribed and fully paid up by contribution in kind of part of unquestioned claims existing against the Company.

Second resolution

To accept the subscription of the new shares by the following subscribers:

Subscriber:	Number of Shares
(1) Mr G. Gamucci, resident in Milan, at Piazzale Lorenzo Lotto n. 4, Italy	1,047 shares
(2) Mr G. Andena, resident in Lodi, at Via Biancardi n. 16, Italy	743 shares
(3) Mr N. Volpi, resident in Milan, at Via Nirone n. 2/a, Italy.	123 shares
(4) Mr F. Abbondati, resident in Monza, at Largo Esterle n. 3, Italy.	17 shares
(5) Mr F. Saruggia, resident in Como, at Via Villini n.6, Italy	9 shares
(6) PERMIRA ASSOCIATI S.P.A., having its registered office in Bergamo, at Via Monte Grappa, 7, Italy	340 shares
(7) Cavaliere N. Ferretti, resident in Cattolica (RN), at Via Fiume, Italy.	38,700 shares
(8) Mr G. Galeone, resident in Cattolica (RN), at Piazza Repubblica n. 24, Italy.	6,450 shares
(9) MYRIAM S.A., having its registered office in Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.	7,052 shares

Intervention - Subscription - Payment

Furthermore intervene the aforementioned subscribers, here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy (Belgium) by virtue of the proxies, to remain here attached;

who declared to subscribe all the 54,481 (fifty-four thousand four hundred and eighty-one) new shares on behalf of the aforementioned subscribers and to pay up the shares by irrevocable waiver of a part of the claim that each of the aforementioned subscribers has against the Company.

A copy of the certificate signed by the manager of the Company on January 30, 2003 evidencing the existence, the amount of the claims and of the renunciation has been presented to the undersigned notary.

Third resolution

To acknowledge the debt of the Company of an aggregate amount of EUR 290,308,289 (two hundred and ninety million three hundred and eight thousand two hundred and eighty-nine Euro) towards the aforementioned subscribers and to acknowledge the agreement of the Company's management with the relevant contribution in kind by a waiver of parts of the claims, amounting to an aggregate amount of EUR 1,362,025 (one million three hundred and sixty-two thousand twenty-five Euro), as evidenced in a statement signed by the manager, the balance remaining owed by the Company.

Fourth resolution

To amend article 6 of the Articles of Incorporation, as a consequence of the foregoing resolutions, which shall read as follows:

«**Art. 6.** The corporate capital is set at EUR 5,375,025 (five million three hundred and seventy-five thousand and twenty-five Euro) represented by two hundred and fifteen thousand and one (215,001) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 16,000.-.

The contribution being realized in kind, the appearing person declares that a sufficient consideration for payment of notarial fees has already been given and that their payment shall be effected at first request of the undersigned notary.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le trente janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée IMPE LUX, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, R. C. Luxembourg section B numéro 87.846, constituée suivant acte notarié reçu le 18 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1258 du 29 août 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié reçu le 31 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1752 du 10 décembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignées sur une liste de présence. Cette liste et une procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 160.520 (cent soixante mille cinq cent vingt) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 1.362.025 (un million trois cent soixante-deux mille vingt-cinq Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 4.013.000 (quatre millions treize mille Euro) à EUR 5.375.025 (cinq millions trois cent soixante-quinze mille vingt-cinq Euro), par l'émission de 54.481 (cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-une) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune

2.- Agrément de la souscription, intervention des souscripteurs et libération des parts sociales nouvelles par les futurs associés par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance contre la Société.

3.- Déclaration quant à l'existence de la créance contre la Société et acceptation par la gérance de la Société.

4.- Modification de l'article 6 des statuts, afin de refléter cette décision, qui aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 5.375.025 (cinq millions trois cent soixante-quinze mille vingt-cinq Euro) représenté par deux cent quinze mille une (215.001) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune.

Chaque part sociale confère un droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existant.»

5.- Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 1.362.025 (un million trois cent soixante-deux mille vingt-cinq Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 4.013.000 (quatre millions treize mille Euro) à EUR 5.375.025 (cinq millions trois cent soixante-quinze mille vingt-cinq Euro), par l'émission de 54.481 (cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-une) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro), souscrites et libérées intégralement par un apport en nature d'une créance existant contre la Société.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription de la totalité des actions nouvelles par:

Souscripteur:	Nombre de parts sociales nouvelles
(1) M. G. Gamucci, demeurant à Milan, Piazzale Lorenzo Lotto n. 4, Italie	1.047 parts sociales
(2) M. G. Andena, demeurant à Lodi, Via Biancardi n. 16, Italie	743 parts sociales
(3) M. N. Volpi, demeurant à Milan, Via Nirone n. 2/a, Italie	123 parts sociales
(4) M. F. Abbondati, demeurant à Monza, Largo Esterle n. 3, Italie	17 parts sociales
(5) M. F. Saruggia, demeurant à Como, Via Villini n. 6, Italie	9 parts sociales
(6) PERMIRA ASSOCIATI S.P.A., ayant son siège social à Bergamo, Via Monte Grappa, 7, Italie	340 parts sociales
(7) Cavaliere N. Ferretti, demeurant à Cattolica (RN), Via Fiume, Italie	38.700 parts sociales
(8) M. G. Galeone, demeurant à Cattolica (RN), Piazza Repubblica n. 24, Italie	6.450 parts sociales
(9) MYRIAM S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg	7.052 parts sociales

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes les souscripteurs prénommés, ici représentés par M. Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique), prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant qui resteront annexées aux présent acte;

lesquels, par leur représentant prénommé, ont déclaré souscrire les 54.481 (cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-une) parts sociales nouvelles et les libérer par renonciation définitive et irrévocable à une créance existant au profit de chacun des souscripteurs prénommés contre la Société.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'une déclaration signée par le gérant de la Société le 30 janvier 2003.

Troisième résolution

Il a été décidé de reconnaître la dette de la Société d'un montant total de EUR 290.308.289 (deux cent quatre-vingt-dix millions trois cent huit mille deux cent quatre-vingt-neuf Euro) à l'égard des souscripteurs prénommés et de reconnaître l'accord de la gérance de la Société quant à l'apport en nature par renonciation à une créance d'un montant de EUR 1.362.025 (un million trois cent soixante-deux mille vingt-cinq Euro), tel que résultant d'une déclaration du gérant, le surplus de la créance restant dû par la Société.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 5.375.025 (cinq millions trois cent soixante-quinze mille vingt-cinq Euro) représenté par deux cent quinze mille une (215.001) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune.

Chaque part sociale confère un droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existant.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de seize mille Euro.

L'apport étant effectué en nature, le comparant déclare qu'une provision suffisante au paiement des frais susmentionnés a d'ores et déjà été constituée et que le paiement des frais effectifs aura lieu à première demande du notaire instrumentant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2003, vol. 15CS, fol. 93, case 11. – Reçu 13.620,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2003.

J. Elvinger.

(032589.3/211/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

IMPE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 87.846.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(032591.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

ALIVAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 39, rue de Strassen.

R. C. Luxembourg B 75.016.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

(031994.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

ALIVAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 39, rue de Strassen.

R. C. Luxembourg B 75.016.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 17 juin 2003 que:

1. L'Assemblée réélit au poste d'Administrateur pour une durée d'une année renouvelable et notamment jusqu'à l'Assemblée des Actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2003:

- Madame Catherine Maring.
- Monsieur Salvatore Pollio.
- Monsieur Umberto Pollio.

Elle réélit au poste de Commissaire aux Comptes de la société pour une durée d'une année renouvelable et notamment jusqu'à l'Assemblée des Actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2003:

- ELPERS & CO, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, réf. LSO-AF05261. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031990.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

NOSORROWS MANAGEMENT CONSULTING & BUSINESS SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 25, Op der Heckmill.

R. C. Luxembourg B 81.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00795, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(032361.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

DEC INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 93.905.

STATUTES

The year two thousand three, on the twenty-seventh day of May,
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1. Mr André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, born at Luxembourg on February 24, 1951, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, by virtue of a proxy established in Luxembourg, on May 22, 2003, and

2. Mr Eric Magrini, conseil, born at Luxembourg on April 20, 1963, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, represented by Mr Paul Marx, pre-named, by virtue of a proxy established in Luxembourg, on May 22, 2003.

Such proxies having been signed ne varietur by the notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented by Mr Paul Marx, have stated that they have formed a private limited company whose Articles of association have been fixed as follows:

Art. 1. Among the owners of the sharequotas hereinafter issued and those which might be issued later on, there is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the one of August 10, 1915 concerning trade companies mainly and by the present Articles of association.

Art. 2. The company's name is DEC INTERNATIONAL, S.à r.l

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at EUR 13,000.- (thirteen thousand euro) represented by 520 (five hundred and twenty) sharequotas of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of Article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the Articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers, if there is enough cash. Otherwise, the decision has to be taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the Art.s of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these Art.s of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Subscription - Payment

The Articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the 520 (five hundred and twenty) sharequotas as follows:

1) Mr André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, born at Luxembourg on February 24, 1951 L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie four hundred forty-two sharequotas	442 sharequotas
2) Mr Eric Magrini, conseil, born at Luxembourg on April 20, 1963 L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie seventy-eight sharequotas	78 sharequotas
Total: five hundred and twenty sharequotas	520 sharequotas

The subscribers state and acknowledge that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of EUR 13,000.- (thirteen thousand euro) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed, are estimated to about one thousand and two hundred euros.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2003.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the shareholders representing the entire corporate capital, held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions after having acknowledged that they have been validly convened with full knowledge of the agenda and after having deliberated.

First resolution

The private limited company BAC MANAGEMENT, S.à r.l., with its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie, R.C.S. Luxembourg B no 58.324, is appointed as manager for an unlimited duration with the power to bind the company in all circumstances by its sole signature.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-2210 Luxembourg, 54, Boulevard Napoléon Ier.

The undersigned notary, who knows French and English, states herewith that on request of the proxyholder the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the French and the English text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-sept mai.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né à Luxembourg, le 24 février 1951, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie, représenté par M. Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie, en vertu d'une procuration établie le 22 mai 2003 à Luxembourg, et

2. Monsieur Eric Magrini, conseil, né à Luxembourg, le 20 avril 1963, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie, représenté par M. Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie, en vertu d'une procuration établie le 22 mai 2003 à Luxembourg.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et les comparants, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés par Monsieur Paul Marx, pre-nommé, ont déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de DEC INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 13.000,- (treize mille euros) représenté par 520 (cinq cent vingt) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les Articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet Art. ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,

- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par la gérance, s'il y a assez de liquidités. Sinon, la décision est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les 520 (cinq cent vingt) parts sociales comme suit:

1) Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né à Luxembourg le 24 février 1951 L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie: quatre cent quarante-deux parts sociales .	442 parts sociales
2) Monsieur Eric Magrini, conseil, né à Luxembourg le 20 avril 1963 L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie soixante dix-huit parts sociales	78 parts sociales
Total: cinq cent vingt parts sociales	520 parts sociales

Les souscripteurs comparants déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de € 13.000 (treize mille Euros) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, s'élève à environ mille deux cents euros.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2003.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et après s'être déclarés valablement convoqués en connaissance de l'ordre du jour, et après avoir délibéré, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg B no 58.324, est nommée gérant pour une durée indéterminée. Elle a le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

Le notaire soussigné, qui comprend le français et l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, vol. 139S, fol. 18, case 3. – Reçu 130 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2003.

J. Elvinger.

(032316.3/211/308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

OPENLINE CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 89.033.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF05012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

Signature.

(031997.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

WINNI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 25.394.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

Signature.

(031999.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

UNDERCARRIAGE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 71.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF04004, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

2001	
Résultats reportés	4.251.085,27 USD
Bénéfice de l'exercice 2001	2.715.404,26 USD
Report à nouveau	6.966.489,53 USD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032406.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

UNDERCARRIAGE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 71.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF04006, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

2002	
Résultats reportés	6.966.489,53 USD
Bénéfice de l'exercice 2002	434.166,61 USD
Report à nouveau	7.400.656,14 USD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032415.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

W.M. HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 93.900.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quinze mai.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée ERMESINDE MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur;

ici représentée par gérante Madame Marie-Josée Jähne, employée privée, demeurant à L-3676 Kayl, 133, rue de Schifflange.

2.- La société à responsabilité limitée C.E.O., S.à r.l., avec siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur;

ici représentée par Monsieur Didier Mc Gaw, demeurant à L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde; agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 14 mai 2003, laquelle procuration a été paraphée ne varietur par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de W.M. HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises ou leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (598.000,-) divisé en deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille (299.000) actions de deux euros (EUR 2) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Le capital autorisé de la société est fixé à la somme de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) divisé en cinq cent mille (500.000) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président ou d'un ou plusieurs administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social de la société ou en quelque autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, lequel contiendra l'ordre du jour.

Au cas où tous les membres du conseil sont présents, en personne ou par mandataire, le conseil peut valablement délibérer.

Le conseil peut valablement délibérer et prendre des décisions si au moins une majorité des ses membres est présente ou représentée.

Les administrateurs peuvent prendre part aux délibérations du conseil, en étant présents en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représentés par un autre administrateur détenteur d'une procuration. Une telle procuration peut être accordée par écrit, notamment par télégramme, télécopie, télex ou tout autre moyen de communication généralement admis à ces fins.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chacun des administrateurs sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 14.00 heures et pour la première fois en 2004. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrables suivant à la même heure.

Toutes les assemblées générales seront tenues soit au siège social de la société, soit à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans la convocation émise par le conseil.

Au cas où tous les actionnaires sont présents à l'assemblée générale, en personne ou par mandataire, déclarent renoncer à leur droit à être dûment convoqués et avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour conformément à la loi, une telle assemblée générale peut valablement délibérer.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les actionnaires doivent effectuer le dépôt en leurs actions cinq jours franc avant la date fixée pour la réunion, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation émis par le conseil.

Titre VI.- Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- La société à responsabilité limitée ERMESINDE MANAGEMENT, S.à r.l., prédite.	298.999 actions
- La société à responsabilité limitée C.E.O., S.à r.l., prédite.	1 action
Total:	<u>299.000 actions</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (EUR 598.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ huit mille deux cents euros (EUR 8.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Kaloyan Stoyanov, juriste, né à Lausanne (Suisse), le 15 décembre 1948, demeurant à CH-12111 Genève 3, 6, place des Eaux Vives.

- La société à responsabilité limitée ERMESINDE MANAGEMENT, S.à r.l. avec siège social L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

- La société à responsabilité limitée C.E.O., S.à r.l. avec siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'une des trois administrateurs.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société CRC CABINET DE REVISION & CONSEIL S.A. avec siège social à CH-12111 Genève 3, 6, place des Eaux vives.

4.- Le siège social de la société est établi à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-J. Jähne, D. Mc Gaw, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mai 2003, vol. 877, fol. 31, case 12. – Reçu 5.980 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 17 juin 2003.

C. Doerner.

(032157.3/209/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

STRATIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 75.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03994, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.	- 23.129,82 EUR
Perte de l'exercice	- 6.944,31 EUR
Report à nouveau	- 30.074,13 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032396.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

EURONET LTD, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5366 Münsbach, 267, Zone Industrielle.

H. R. Luxemburg B 26.609.

Im Jahre zweitausendunddrei, am neunundzwanzigsten April.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich.

Sind erschienen:

1. Herr Kenneth Roger Pitman, Kaufmann, wohnhaft zu L-9462 Putscheid, 2, Um Haff, Inhaber von zweiunddreissig (32) Anteile, hier vertreten durch Frau Sophie Mathot, Privatbeamtin, wohnhaft zu B-Arlon, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Putscheid am 23. April 2003.

2. Herr Steven Pitman, Kaufmann, wohnhaft zu L-6142 Junglinster, 39, rue Rham, Inhaber von einundvierzig (41) Anteile, hier vertreten durch Frau Sophie Mathot, Privatbeamtin, wohnhaft zu B-Arlon, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Münsbach am 23. April 2003.

3. Dame Molly Allison Pitman-Bitterlich, Privatbeamtin, wohnhaft zu D-55767 Hattgenstein, Hauptstrasse 33, Inhaber von vier (4) Anteile, hier vertreten durch Frau Sophie Mathot, Privatbeamtin, wohnhaft zu B-Arlon, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Hattgenstein am 23. April 2003.

4) Die Gesellschaft VIA MALA S.A., mit Sitz in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, Inhaber von achtzehn (18) Anteile, vertreten durch zwei Geschäftsführer Herr Claude Faber und Frau Jeanne Piek hier vertreten durch Frau Sophie Mathot, Privatbeamtin, wohnhaft zu B-Arlon, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Luxemburg am 23. April 2003.

In Abwesenheit von Herr Kenneth Roger Pitman Jr., Student, wohnhaft zu L-9462 Putscheid, 2, Um Haff, Inhaber von fünf (5) Anteile, hier nicht anwesend.

Welche Vollmachten, von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleiben um mit derselben der Formalität der Einregistrierung unterworfen zu werden.

Diese Komparenten erklärten, dass sie Inhaber von fünfundneunzig (95) der hundert (100) Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft EURONET LTD, S.à r.l. mit Sitz zu Luxemburg sind, gegründet unter der Bezeichnung PITMAN INTERNATIONAL LTD LUXEMBOURG gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Lucien Schuman, damals im Amtssitze zu Luxemburg, am 1. September 1987, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 638 vom 18. Dezember 1987, und deren Statuten zuletzt abgeändert wurden laut Urkunde aufgenommen durch Notar Gérard Lecuit, im Amtssitze zu Hesperange, am 30. September 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 45 vom 21. Januar 1998.

Alsdann erklären die vorgenannten Komparenten, zu einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung welche durch Einberufungsschreiben vom 17. April 2003 einberufen wurden, zusammenzutreten, um folgenden Beschluss, den sie in Abwesenheit von fünf (5) Anteile einstimmig gefasst haben, zu beurkunden.

Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Erweiterung des Gesellschaftszweckes und geben Artikel 3 der Statuten folgenden Wortlaut:

«**Art. 3.** Der Zweck der Gesellschaft ist der Import und Export von Waren jeder Art, Militärmaterial ausgenommen, Verkauf dieser Waren und insbesondere von Hygiene- und Kosmetikartikeln, Nahrungsmitteln und Haushaltsartikeln, Aufbau und Entwicklung von Kundennetzen und dauernden Lieferbeziehungen, sowie sämtliche Handlungen welche direkt oder indirekt mit diesen Zielen in Verbindung sind.»

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Mathot, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 5 mai 2003, vol. 466, fol. 78, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 juin 2003.

A. Lentz.

(032117.3/221/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

EURONET LTD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 267, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 26.609.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 juin 2003.

A. Lentz.

(032121.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

SOGEDITEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 80.913.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02749, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

Signature.

(032003.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

SOGEDITEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 80.913.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 juin 2003 que:

- La décision du Conseil d'administration prise en date du 28 février 2003 de coopter Maître Lydie Lorang comme nouveau membre du Conseil d'administration a été ratifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2003, réf. LSO-AF03490. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032006.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

DUCAIR - LUXEMBOURG AIR AMBULANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.837.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 juin 2000

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur M. Frank Halmes, demeurant à Bridel.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2004.

Le conseil d'administration se compose dorénavant de MM. Nico Schaeffer, René Closter, Frank Halmes et Frank Wagener.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02920. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032019.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

DUCAIR - LUXEMBOURG AIR AMBULANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.837.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 25 avril 2003

L'assemblée prend acte de la démission de M. Frank Wagener, de son mandat d'administrateur par lettre du 12 décembre 2002.

En remplacement de l'administrateur démissionnaire, l'assemblée nomme comme nouvel administrateur M. Lucien Schummer, demeurant à Echternach.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2004.

Le conseil d'administration se compose dorénavant de MM. René Closter, Frank Halmes, Nico Schaeffer et Lucien Schummer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2003, réf. LSO-AF02924. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032016.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

OPENLINE CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 89.033.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 13 juin 2003 que:

* Les mandats étant venus à expiration ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société pour une durée d'un an:

- Monsieur Eric Suzzi, Chef d'entreprise, demeurant au 7, avenue Jean Jaurès, F-57255 Sainte-Marie-aux-Chênes (France);

- Monsieur Bernard Hochard, Directeur commercial, demeurant au 80, rue de la Chapelle, F-57000 Metz (France);

- Monsieur Léo Van Dongen, Administrateur, demeurant au 34, Oelegemysyeweg, B-2970 Schilde (Belgique).

* A été nommé administrateur de la société portant ainsi son nombre de 3 administrateurs élus à 4:

- Monsieur Marc Zordan, Directeur, demeurant au 1, rue Joffre, F-57240 Nilvange.

* A été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes pour une durée d'un an:

- La société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF05006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032011.3/793/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

RESTAURANT-PIZZERIA CAPRICCIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3326 Crauthem, 36, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 83.551.

L'an deux mille trois, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Francesco Altomare, cuisinier, demeurant à L-1522 Luxembourg, 38, rue Jules Fischer;

2.- Monsieur Luigi Altomare, serveur, demeurant à L-3326 Crauthem, 36, rue de Bettembourg.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée RESTAURANT-PIZZERIA CAPRICCIO, S.à r.l., avec siège social à L-3326 Crauthem, 36, rue de Bettembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 29 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 185 du 2 février 2002, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 5 février 2002, publié au Mémorial C, numéro 788 du 24 mai 2002,

immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 83.551.

II.- Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts appartiennent aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Francesco Altomare, préqualifié, soixante-dix parts sociales 70

2.- à Monsieur Luigi Altomare, préqualifié, trente parts sociales 30

Total: cent parts sociales 100

III.- Ensuite Monsieur Luigi Altomare, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les trente (30) parts sociales qu'il détient dans la société dont s'agit à Monsieur Francesco Altomare, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de un euro (EUR 1,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

Le cédant et le cessionnaire déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction. Le cessionnaire déclare en outre que les fonds ayant servi au paiement de la cession de parts ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

IV.- Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

V.- Puis Monsieur Francesco Altomare, préqualifié, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Afin de mettre les statuts en concordance avec la cession de parts sociales qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les cent (100) parts ont été souscrites par Monsieur Francesco Altomare, cuisinier, né à San Severo (Italie) le 3 octobre 1952, demeurant à L-1522 Luxembourg, 38, rue Jules Fischer.

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

VI.- Monsieur Francesco Altomare, préqualifié agissant cette fois en sa qualité de gérant unique de la société, déclare se tenir, au nom de la société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de neuf cents (EUR 900,-) sont à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

VIII.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: F. Altomare, L. Altomare, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, vol. 17CS, fol. 93, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 juin 2003.

T. Metzler.

(032451.3/222/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

RESTAURANT-PIZZERIA CAPRICCIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3326 Crauthem, 36, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 83.551.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 juin 2003.

T. Metzler.

(032452.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

FRANK THOMA & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 236, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 46.262.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04238, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Signature.

(032033.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

PIAZZA DUOMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 87.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF03999, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Perte de l'exercice	- 5.432,82 EUR
Report à nouveau	- 5.432,82 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032402.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

LUX MINISTORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 17, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 18.787.

L'an deux mille trois, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme holding SACHA, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, ici représentée par Monsieur Maurice Sasson, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Monsieur Joël Zekri, commerçant, demeurant à Holon, 4 Kadmon, (Israël),

ici représenté par Monsieur Maurice Sasson, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

3.- Monsieur Armand Sasson, commerçant, demeurant à L-1933 Luxembourg, 32, rue Siggy vu Letzebuerg.

4.- Monsieur Maurice Sasson, commerçant, demeurant à L-1933 Luxembourg, 8, rue Siggy vu Letzebuerg.

5.- Monsieur David Medioni, commerçant, demeurant à L-1240 Luxembourg, 268, avenue Gaston Diderich.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LUX MINISTORE, S.à r.l., avec siège social à L-1136 Luxembourg, 17, place d'Armes, (R. C. Luxembourg section B numéro 18.787), a été constituée suivant acte reçu par Maître Raymond Steichen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 novembre 1981, publié au Mémorial C numéro 12 du 20 janvier 1982,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg:

- en date du 14 mai 1986, publié au Mémorial C numéro 235 du 18 août 1986,

- en date du 1^{er} octobre 1986, publié au Mémorial C numéro 361 du 31 décembre 1986,

- en date du 28 septembre 1989, publié au Mémorial C numéro 77 du 13 mars 1990,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 18 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 160 du 18 mars 1998.

- Que les comparants sub. 1 et 2 sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

La société anonyme holding SACHA, représentée comme dit ci-avant, cède par les présentes:

- cent soixante-quatre (164) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Armand Sasson, préqualifié, qui accepte;

- cent soixante-trois (163) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Maurice Sasson, préqualifié, qui accepte;

- cent soixante-trois (163) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur David Medioni, préqualifié, qui accepte.

Ces cessions de parts sont approuvées conformément à l'article six (6) des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les cessionnaires susdits sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés décident de convertir le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR.

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Le montant de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR) a été apporté en numéraire par les associés de sorte que ledit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Les associés décident de remplacer les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article cinq (5) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1.- Monsieur Armand Sasson, commerçant, né à Fés (Maroc), le 9 juin 1949, demeurant à L-1933 Luxembourg, 32, rue Siggy vu Letzebuerg, cent soixante-quatre parts sociales	164
2.- Monsieur Maurice Sasson, commerçant, né à Fés (Maroc), le 11 octobre 1951, demeurant à L-1933 Luxembourg, 8, rue Siggy vu Letzebuerg, cent soixante-trois parts sociales	163
3.- Monsieur David Medioni, commerçant, né à Fés (Maroc), le 24 mars 1944, demeurant à L-1240 Luxembourg, 268, avenue Gaston Diderich, cent soixante-trois parts sociales	163
4.- Monsieur Joël Zekri, commerçant, né à Fés (Maroc), le 6 juillet 1958, demeurant à Holon, 4 Kadmon, (Israël), dix parts sociales	10
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

Sixième résolution

Les associés décident de supprimer:

- les mots «Place d'Armes, 17» dans le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts;
- la troisième phrase de l'article quatre (4) des statuts;
- la deuxième phrase et la troisième phrase de l'article huit (8) des statuts;
- l'article treize (13) des statuts.

L'assemblée décide en outre la renumérotation de l'article 14 des statuts qui devient l'article 13 des statuts.

Septième résolution

Les associés confirment le mandat de Monsieur Maurice Sasson, préqualifié, comme gérant unique de la société, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Sasson, A. Sasson, D. Sasson, D. Medioni, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juin 2003, vol. 522, fol. 59, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 juin 2003.

J. Seckler.

(032461.3/231/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

ENGELDINGER & ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 5, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 22.598.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Signature.

(032035.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

SHARKEY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 32.413.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.

A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur

Administrateur

A.T.T.C. S.A.

A.T.T.C. S.A.

Gérant

Gérant

E. Patteet

J. P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

Administrateur-délégué

(032407.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

MEUBLES MARC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7759 Roost, route de Mersch.
R. C. Luxembourg B 38.678.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Signature.

(032041.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

GP FINANCIERE NEW SUB 1 S.C.S., Société en commandite simple.

Capital social: EUR 1.000,-.

Registered office: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 87.737.

In the year two thousand and two, on the twenty-seventh day of the month of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

GP FINANCIERE NEW SUB 1 LTD., a limited liability company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, (Cayman Islands);

FINANCIERE LIGHT, S.à r.l., a société à responsabilité limitée company incorporated under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Both of them hereby represented by Me Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given on December 2002.

The proxyholder appointed Mr Patrick Van Hees, lawyer, residing in Messancy, Belgium, as secretary of the deed.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties, acting in their capacity as partners of the Company, have requested the undersigned notary to document the following:

The appearing parties are the partners of GP FINANCIERE NEW SUB 1 S.C.S., a «société en commandite simple» incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, under number B 87.737 (the «Company»), incorporated by a deed of M^e Blanche Moutrier acting in replacement of M^e Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), of 4 December 2002, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the Company's share capital by an amount of up to four hundred forty million euro (EUR 440,000,000) so as to raise it from its current amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) divided into one (1) Unlimited Share and nineteen (19) Limited Shares, each with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) to an amount of up to four hundred forty million one thousand euro (EUR 440,001,000.-) divided into one (1) Unlimited Share and up to eight million eight hundred thousand and nineteen (8,800,019) Limited Shares, each with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-).

2 To issue up to eight million eight hundred thousand (8,800,000) new Limited Shares so as to raise the number of Limited Shares from nineteen (19) Limited Shares up to eight million eight hundred thousand and nineteen (8,800,019) Limited Shares, each Limited Share with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing Limited Shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept the subscription of up to eight million eight hundred thousand (8,800,000) new Limited Shares, each with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-), by WINBOND, a «Société en nom collectif» company incorporated under the law of France, having its registered office at 89, rue Taitbout, F-75009 France, and to accept payment in full of each of these Limited shares by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of WINBOND, prenamed.

4 To amend article 6 of the articles of Incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

5 Miscellaneous.

Has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of three hundred seventy-seven million fifty two thousand five hundred euro (EUR 377,052,500.-) so as to raise it from its current amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) divided into one (1) Unlimited share and nineteen (19) Limited Shares, each with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) to three hundred seventy-seven million fifty three thousand five hundred euro (EUR 377,053,500.-) divided into one (1) Unlimited Share and seven million five hundred forty-one thousand and sixty-nine (7,541,069) Limited Shares, each with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-).

Second resolution

The general meeting resolves to issue, with a total share premium of two euro (EUR 2.-), seven million five hundred forty-one thousand and fifty (7,541,050) new Limited Shares so as to raise the number of Limited Shares from nineteen (19) Limited Shares to seven million five hundred forty-one thousand and sixty-nine (7,541,069) Limited Shares, each Limited Share with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing Limited Shares and entitling to dividends as from this day of the decision of shareholders resolving on the capital increase.

Subscription

There now appeared M^e Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of WINBOND S.N.C., a «Société en nom collectif» incorporated under the law of France, having its registered office at 89, rue Taitbout, F-75009 Paris (France), by virtue of a proxy granted on.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of WINBOND, prenamed, for seven million five hundred forty-one thousand and fifty (7,541,050) new Limited Shares of the Company, with payment of a share premium in a total amount of two euro (EUR 2.-), and to make payment in full for each such new Limited Shares by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of WINBOND S.N.C., prenamed (the «Assets and Liabilities»).

The Assets and Liabilities represent a net contribution in an aggregate amount three hundred seventy-seven million fifty two thousand five hundred and two euro (EUR 377,052,502.-).

WINBOND acting through his duly appointed attorney in fact declared that there exist no impediments to the free transferability of all the Assets and Liabilities to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the assets and liabilities to the Company.

Proof of the ownership by the subscriber of the Assets and Liabilities has been given to the undersigned notary.

WINBOND acting through his duly appointed attorney in fact further stated that in satisfpart sociale of article 26-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies a report has been drawn up by DELOITTE & TOUCHE S.A., Luxembourg and signed by Mr Benjamin Lam, réviseur d'entreprises, in Strassen, on December 27, 2002, wherein the Assets and Liabilities so contributed are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

«- the contribution is at least equal to the number and value of the seven million five hundred forty-one thousand and fifty (7,541,050) new limited shares of par value of fifty euro (EUR 50.-) with a total share premium of two euro (EUR 2.-), and

- we have no further comment to make on the value of the contribution.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Third resolution

The general meeting resolves to accept the subscription of seven million five hundred forty-one thousand and fifty (7,541,050) new Limited Shares, each Limited Share with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-), by WINBOND, prenamed, to accept payment in full of each of these Limited Shares by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of WINBOND, prenamed, and to allocate these seven million five hundred forty-one thousand and fifty (7,541,050) new Limited Shares to WINBOND, prenamed.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting resolves to amend article 6 of the Company's articles of incorporation, which shall forthwith read as follows:

«Art. 6. Capital.

The share capital of the Company is set at three hundred seventy-seven million fifty three thousand five hundred euro (EUR 377,053,500.-) (increased to such other sum as the Partners may decide from time to time) represented by seven million five hundred forty-one thousand and seventy (7,541,070) shares and divided into one (1) unlimited share («parts sociales de commandité») («Unlimited Share») and seven million five hundred forty-one thousand and sixty-nine (7,541,069) limited shares («parts sociales de commanditaire») («Limited Shares»), together the Shares, having a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) per share.

Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the General Partner shall from time to time determine. Any amount called up on Shares will be charged equally on all outstanding Shares which are not fully paid up.»

Expenses

Insofar as the contribution in kind results in WINBOND, a «Société en nom collectif» incorporated under the law of France, having its registered office at 89, rue Taitbout, F-75009 Paris (France), contributing all its assets and liabilities to the Company, the latter refers to Article 4-1 of the law of December 29, 1971 which provides for a capital tax exemption in such case.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately seven thousand euros.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

GP FINANCIERE NEW SUB 1 LTD., une société en commandite simple, constituée selon les droits du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à P.O. Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, (Cayman Islands); et

FINANCIERE LIGHT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les droits du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Toutes deux ici représentée par Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations données en décembre 2002.

Le mandataire a désigné Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en tant que secrétaire de l'acte.

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux fins d'enregistrement.

II. Les comparants, agissant en leur qualité d'associés de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les comparants sont les associés de GP FINANCIERE NEW SUB 1 S.C.S., une société en commandite simple, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 87.737 (la «Société»), constituée par un acte de M^e Blanche Moutrier, en remplacement de M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) le 4 novembre 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

III. Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la société à un maximum de quatre cent quarante millions euros (EUR 440.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de mille euros (EUR 1.000,-) représenté par une (1) part sociale de commandités et dix-neuf (19) parts sociales de commanditaires, chacune avec une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) à quatre cent quarante millions mille euros (EUR 440.001.000,-) divisé en une (1) part sociale de commandité et huit millions huit cent mille dix neuf (8.800.019) parts sociales de commanditaires, chacune avec une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-).

2. Emission d'un maximum de huit millions huit cent mille (8.800.000) parts sociales de commanditaires nouvelles pour porter le nombre de parts sociales de commanditaires de dix-neuf (19) parts sociales de commanditaires à un maximum de sept millions cinq cent quarante et huit millions huit cent mille dix-neuf (8.800.019) parts sociales de commanditaires chacune avec une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de commanditaires existantes et conférant un droit au dividende de la société à partir du jour de la décision prise par l'assemblée générale des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription à un maximum de huit millions huit cent mille (8.800.000) nouvelles parts sociales de commanditaires chacune avec une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-), par WINBOND, une société en nom collectif, constituée selon les lois françaises, ayant son siège social à 89, rue Taitbout, F-75009 France (France) et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales commanditaires nouvelles par apport en nature consistant dans l'ensemble des actifs et passifs de WINBOND, prémentionnée.

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).

5. Divers.

Ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence de trois cent soixante-dix-sept millions cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 377.052.500,-) pour le porter de son montant actuel de mille euros (EUR 1.000,-) représenté par une (1) part sociale de commandité et dix-neuf (19) parts sociales de commanditaires, chacune avec une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) à trois cent soixante-dix-sept millions cinquante-trois mille cinq cents euros (EUR 377.053.500,-) représentée par une (1) part sociale de commandité et sept millions cinq cent quarante et un mille soixante-neuf (7.541.069) parts sociales de commanditaires, chacune avec une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'émettre avec une prime d'émission totale de deux euros (EUR 2,-) des parts sociales de commanditaires nouvelles pour porter le nombre de parts sociales de commanditaires de dix-neuf (19) parts sociales de commanditaires à sept millions cinq cent quarante et un mille cinquante (7.541.050) parts sociales de commanditaires chacune avec une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) ayant les mêmes droits et privilèges que les parts so-

ciales de commanditaires existantes et conférant un droit au dividende de la société à partir du jour de la décision prise par l'assemblée générale des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

Souscription

Ensuite M^e Jean-Paul Spang, prémentionné, se présente, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de WINBOND S.N.C., une société en nom collectif, une société constituée sous le droit français, ayant son siège social à 89, rue Taitbout, F-75009 Paris (France), en vertu de la procuration donnée le décembre 2002.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de WINBOND, prémentionnée, à sept millions cinq cent quarante et un mille cinquante (7.541.050) parts sociales de commanditaires nouvelles de la Société, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux euros (EUR 2,-) et de libérer intégralement ces parts sociales de commanditaires nouvelles par apport en nature de tous les actifs et passifs de WINBOND (les «Actifs et Passifs»).

Les Actifs et Passifs représentent un apport d'un montant net de trois cent soixante-dix-sept millions cinquante-deux mille cinq cents et deux euros (EUR 377.052.502,-).

WINBOND S.N.C. agissant par le biais de son mandataire déclare qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert des Actifs et Passifs à la Société sans aucune restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des actifs et passifs à la Société.

La preuve de la propriété par le souscripteur des Actifs et Passifs a été donnée au notaire instrumentant.

WINBOND S.N.C. agissant par le biais de son mandataire déclare que conformément à l'article 26-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales un rapport a été établi par DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG et a été signé par M. Benjamin Lam, réviseur d'entreprises, à Strassen, le 27 décembre 2002, dans lequel les Actifs et Passifs ainsi apports sont décrits et évalués.

Le comparant produit le rapport dont les conclusions ont la teneur suivante:

«- l'apport est au moins égale au nombre et à la valeur de sept millions cinq cent quarante et un mille cinquante (7.541.050) nouvelles parts sociales de commanditaires avec une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune à être émis avec une prime d'émission de deux euros (EUR 2,-) chacune; et

- nous avons pas de commentaires supplémentaires à faire sur la valeur de l'apport.»

Ce rapport qui restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la souscription des sept millions cinq cent quarante et un mille cinquante (7.541.050) parts sociales de commanditaires, chaque part sociale de commanditaire avec une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-), par WINBOND, prémentionnée, et d'accepter la libération intégrale de ces parts sociales de commanditaires par un apport en nature consistant dans l'ensemble des actifs et passifs de WINBOND, prémentionnée, et d'allouer ces sept millions cinq cent quarante et un mille cinquante (7.541.050) nouvelles parts sociales de commanditaires à WINBOND, prémentionnée.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Art. 6. Capital.

Le capital souscrit de la Société est fixé à trois cent soixante-dix-sept millions cinquante-trois mille cinq cents euros (EUR 377.053.500,-) (augmenté à concurrence de tel autre montant que les Associés pourront de temps en temps décider) représenté par sept millions cinq cent quarante et un mille soixante-dix (7.541.070) parts sociales elle-mêmes divisées en une (1) part sociale de commandité (les «Parts sociales de commandités») et sept millions cinq cent quarante et un mille soixante-neuf (7.541.069) parts sociales de commanditaires (les «Parts sociales de commanditaires»), et ensemble les Parts sociales de Commandités, les «Parts sociales») d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Les versements à effectuer sur les Parts sociales non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Gérant déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des Parts sociales qui ne sont pas entièrement libérées.

Requête en exonération - Evaluation des Frais

Pour autant que l'apport en nature résulte en ce que WINBOND S.N.C., une société en nom collectif, une société constituée sous le droit français, ayant son siège social à 89, rue Taitbout, F-75009 Paris (France), apporte l'ensemble de tous ces actifs et passifs à la Société, cette dernière se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte à sept mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J-P. Spang, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 74, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

J. Elvinger.

(032586.3/211/247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

LOTH IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

R. C. Luxembourg B 33.469.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Signature.

(032045.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

LOTH IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R. C. Luxembourg B 33.469.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Signature.

(032043.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

PRIMAVERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 12.090.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

Signature.

(032054.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

LOTH I HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

R. C. Luxembourg B 33.374.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Signature.

(032053.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

LOTH I HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R. C. Luxembourg B 33.374.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04225, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Signature.

(032050.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

COFRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.864.

L'an deux mille trois, le vingt-deux mai.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COFRA INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 63.864, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 461 du 25 juin 1998 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 79 du 27 janvier 2003.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures quarante-cinq sous la présidence de Madame Sandy Roeleveld, employée privée, demeurant à B-Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Carole Cois, assistante juridique, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital social par annulation de 9.000.000 d'actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, soit au total EUR 225.000.000, par amortissement à due concurrence d'une partie des pertes reportées.

2. Décision de réduire le capital social d'un montant de EUR 370.000.000 par annulation de 14.800.000 actions détenues en propre d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les quarante-trois millions deux cent huit mille quatre cent cinquante-deux (43.208.452) actions représentant l'intégralité du capital social, vingt-huit millions quatre cent huit mille quatre cent cinquante-deux (28.408.452) actions sont en circulation et ont le droit de vote, les quatorze millions huit cent mille (14.800.000) actions détenues en propre par la Société ne comptant pas pour le quorum de présence et étant dépourvues du droit de vote. Il résulte de ladite liste de présence que toutes ces 28.408.452 actions ayant le droit de vote sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de deux cent vingt-cinq millions d'euros (EUR 225.000.000,-) pour le ramener de son montant actuel d'un milliard quatre-vingt millions deux cent onze mille trois cents euros (EUR 1.080.211.300,-) à huit cent cinquante-cinq millions deux cent onze mille trois cents euros (EUR 855.211.300,-) par amortissement à due concurrence d'une partie des pertes reportées figurant à la situation intermédiaire des comptes de la Société arrêtée au 21 mai 2003 et moyennant l'annulation de neuf millions (9.000.000) d'actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, portant les numéros 19.408.453 à 28.408.452.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire en outre le capital social à concurrence de trois cent soixante-dix millions d'euros (EUR 370.000.000,-) pour le ramener de son montant de huit cent cinquante-cinq millions deux cent onze mille trois cents euros (EUR 855.211.300,-) à quatre cent quatre-vingt-cinq millions deux cent onze mille trois cents euros (EUR 485.211.300,-) par l'annulation des quatorze millions huit cent mille (14.800.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune détenues en propre par la Société, portant les numéros 28.408.453 à 43.208.452.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-cinq millions deux cent onze mille trois cents euros (EUR 485.211.300,-) représenté par dix-neuf millions quatre cent huit mille quatre cent cinquante-deux (19.408.452) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, à la somme de 2.100 euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Roeleveld, C. Waucquez, C. Coïs, F. Baden

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, vol. 139S, fol. 14, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

F. Baden.

(032747.3/200/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

COFRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 63.864.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(032751.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

ELECTRO-CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7353 Lorentzweiler, 1, rue de Blaschette.

R. C. Luxembourg B 11.820.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00274, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

Signature.

(032056.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

ITALPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 61.823.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

Signature.

(032057.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

IMMOBILIERE EBEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3927 Mondercange, 67, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 40.354.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

Signature.

(032059.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

MEBRACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7232 Bereldange, 31, rue des Jardins.

R. C. Luxembourg B 19.168.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

Signature.

(032067.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

C & A RETAIL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 59.342.

L'an deux mille trois, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C & A RETAIL S.A., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 59.342, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 462 du 26 août 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 194 du 22 février 2003.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Madame Carole Cois, assistante juridique, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandy Roeleveld, assistante juridique, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Annulation des 1.000 parts bénéficiaires émises le 26.02.1998.

2. Modification des articles 20 et 21 des statuts. Annulation de l'article 6 des statuts et renumérotation des articles suivants.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires et détenteurs de parts bénéficiaires représentés, les mandataires des actionnaires et détenteurs de parts bénéficiaires représentés, ainsi que le nombre d'actions et de parts bénéficiaires qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires et détenteurs de parts bénéficiaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires et détenteurs de parts bénéficiaires représentés, après avoir été paraphées et validées par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social et toutes les parts bénéficiaires étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires et détenteurs de parts bénéficiaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, à la demande du détenteur des parts bénéficiaires, d'annuler purement et simplement les mille (1.000) parts bénéficiaires émises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 février 1998.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur ci-après et de supprimer le troisième alinéa de l'article 20 ainsi que le troisième alinéa de l'article 21.

«**Art. 20. Deuxième alinéa.** Le bénéfice annuel net sera utilisé par priorité pour compenser toute perte subie pendant les exercices précédents. Sur décision de l'assemblée générale, le solde éventuel du bénéfice annuel jusqu'à et y compris dix pour cent (10%) d'un montant total représentant l'addition des montants suivants: capital social souscrit de la société augmenté des réserves légales et des autres contributions faites à la société, telles que les primes d'émission, sera distribué aux actionnaires respectivement alloué à une réserve disponible.»

Troisième résolution

En conséquence de la suppression des parts bénéficiaires, l'assemblée décide de supprimer l'article 6 des statuts et les articles suivants sont renumérotés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Roeleveld, C. Waucquez, C. Cois, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, vol. 139S, fol. 14, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

F. Baden.

(032756.2/200/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

C & A RETAIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 59.342.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(032758.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2003.

HOTEL VASCO DA GAMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 27, rue Joseph Junck.
R. C. Luxembourg B 64.657.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

Signature.

(032069.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

FERNANDES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3650 Kayl, 24, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 17.356.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

Signature.

(032073.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

DIAS & MULLER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7450 Lintgen, 37, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 74.346.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

Signature.

(032074.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

BOULANGERIE-PÂTISSERIE CHRIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1514 Luxembourg, 2, rue Xavier-de- Feller.
R. C. Luxembourg B 39.072.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00309, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

Signature.

(032077.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

BOULANGERIE-PÂTISSERIE F. BOCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 40, rue de Gasperich.
R. C. Luxembourg B 73.835.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

Signature.

(032079.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

CREFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 5.112.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.

Administrateur

A.T.T.C. S.A.

Gérant

E. Patteet

Administrateur-délégué

A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur

A.T.T.C. S.A.

Gérant

J. P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

(032412.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

SECOND-HAND SHOP «LENA», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 17, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 54.048.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

Signature.

(032085.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

INBC CONSTRUCT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 75.036.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04309, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(032341.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

SEAWALL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 85.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2003, réf. LSO-AF04013, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032418.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

BEIM WEISSENKREUZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 35.619.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(032348.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

AKACCIA INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 22.831.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

A.T.T.C. S.A.

Gérant

Gérant

J. P. Van Keymeulen

E. Patteet

Administrateur-délégué

Administrateur-délégué

(032420.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

BUREAU MODERNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 11.958.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(032349.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

R & S INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 80.978.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(032351.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

ENTREPRISE DE TOITURE J. ZENDER & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 58.174.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

Signature.

(032082.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

I.N.B.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 29.679.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04298, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(032354.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

STABILPRESS OVERSEAS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 55.275.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2003, réf. LSO-AF04642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l.

Liquidateur

A.T.T.C. S.A.

Gérant

E. Patteet

Administrateur-délégué

(032416.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

SOCIETE INTERNATIONALE DE RESTAURATION ROUTIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 70.638.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(032356.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

ENNERY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 51.807.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(032358.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

BUREAU D'EXPERTISES WAGNER & CHIESA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4988 Sanem, 4D, rue de la Fontaine.
R. C. Luxembourg B 67.756.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

Signature.

(032083.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

ODILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 49.110.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(032360.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

T.A.G. TELE AUDIO GRUPPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 58.511.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00786, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(032363.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

GARLAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 29.098.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00798, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(032366.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

OLIVIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 86.209.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04288, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(032369.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

C.F.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 24.414.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2003, réf. LSO-AF04284, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2003.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(032378.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2003.
